



Règlement des « 5 jours de Moussan » du 22 au 28 Juillet 2018

Article 1 Présentation :

Les « 5 jours de Moussan » ne sont pas une compétition officielle mais une rencontre amicale entre amateurs de longue distance ; épreuve de 5 étapes en « étoile » à partir d'une base d'hébergement située à la salle des fêtes JP Pépy à Moussan (8 kms au Nord/Ouest de Narbonne AUDE)

Seules les personnes majeures peuvent participer.

Article 2 Responsabilité :

Les participant(e)s s'engagent à leurs risques et périls sous leur unique responsabilité.

De ce fait, l'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve .

Le fait de remplir et signer le bulletin d'inscription est signe d'accord.

Article 3 Parcours :

Les 5 étapes sont des parcours de campagne avec peu de dénivelé; elles traversent des villages et sont peu accidentées. Elles permettent de découvrir la diversité des paysages .

Chaque étape fera environ 50 kms pour un total de 250 kms

Les parcours sur carte ainsi que les traces GPX pourront être téléchargés sur le site internet : los.moussanots.free.fr

Article 4 Navigation :

Le parcours sera balisé avec des flèches autocollantes (de 5,5cm X 2cm) sur fond de couleur orange fluo et dans certains carrefours il y aura un marquage complémentaire au sol.

En cas de difficulté, il sera toujours possible de joindre l'organisation par téléphone.

Les participant(e)s progressent sur le côté gauche de la route, sauf indication contraire lors du briefing du matin, ou en cas d'évidence comme la présence d'un trottoir ou d'une bande cyclable d'un seul côté.

Article 5 Délais :

En raison de la législation, il n'y a pas de limitation de temps pour effectuer une étape, toutefois les ravitaillements restent en place sur une base de 5,5 km/h, ainsi que l'accueil à l'arrivée.

Article 6 Ravitaillements :

Des ravitaillements seront disposés sur le parcours environ tous les 12kms parfois 15km pour le 1er en fonction des emplacements disponibles.

Il y aura des boissons : eau plate et gazeuse, sirops, coca cola, et aussi des fruits frais, yaourts, fromage et de la charcuterie, du pain, du sucre, des biscuits salés et sucrés, etc....

Article 7 Classement :

En raison de la législation, il n'y aura pas de classement officiel, seule la liste des temps de chacun sera affichée à l'arrivée de chaque étape.

A l'issue des 5 étapes, un souvenir sera remis à tous les participants.

Article 8 Soins :

Une trousse de secours sera disponible pendant les étapes mais il n'y aura pas de pharmacie fournie par l'organisation. Chaque concurrent(e) utilisera ses propres produits en cas de besoins.

Article 9 Hébergement :

La salle des fêtes de Moussan sera ouverte du dimanche 22 après-midi au samedi 28 juillet 2017 , midi.

Le couchage et les repas se feront dans cette salle. Chaque personne devra fournir son matériel de couchage. (Pour les personnes venant en avion ou en train , un matelas pneumatique sera fourni dans la limite du matériel disponible),

Un parc ombragé permettra d'accueillir tentes et camping-cars.

Les repas seront assurés du dimanche soir au samedi matin :

1. Petit déjeuner avec café, thé, chocolat, lait, pain, beurre, confitures, jus de fruits, charcuteries, fromage, yaourts.
2. Buffet froid à l'arrivée de chaque étape avec boissons, salades, viandes, fromages, fruits, etc
3. Repas du soir complet avec boissons.

Les accompagnateurs éventuels peuvent avoir accès aux mêmes prestations que les coureurs, sur réservation. (Voir bulletin d'inscription)

Article 10 Inscriptions *:

Tarif 2018 : 300 € par coureur

L'inscription est à faire à l'aide du bulletin prévu à cet effet et doit être signée.

L'inscription sera effective à réception d'un acompte de 100 €. En cas de désistement après le 31 mai 2018, l'acompte ne sera pas remboursé.

Le solde de 200 € devra être envoyé avant le 31 mai 2018.

Pour conserver le caractère convivial et artisanal de cette course, il y a au maximum 50 places disponibles (si le nombre d'inscrits dépasse ce nombre, une liste d'attente sera constituée). En dessous de 15 inscrits, l'épreuve n'aura pas lieu et les acomptes versés seront intégralement remboursés.

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou neutraliser tout ou partie de l'épreuve en cas de conditions météorologiques pouvant nuire à la sécurité des participants.

Article 11 Droits à l'image :

Chaque participant autorise expressément les organisateurs des « 5 jours de Moussan » ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve, sur tous supports papier et internet y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue

par la loi, les règlements ,les traités en vigueur, y compris pour les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée .

Article 12 Tenue :

Une tenue claire et visible est obligatoire pour la sécurité. Pas de vêtements sombres.
L'organisation se réserve le droit de refuser le départ d'un coureur si sa tenue n'est pas assez visible.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Pour se rendre à MOUSSAN

En voiture: autoroute A9 en venant de TOULOUSE ou de MONTPELLIER : sortie 38 NARBONNE-SUD. Prendre la D 6009 sur 5kms direction Béziers puis, au rond-point , la D607 à gauche sur 0,5km, ensuite, prendre à droite la D169 7kms jusqu'à MOUSSAN.

La salle Jean-Pierre PEPY se trouve au N° 37 Bd des Remparts

En train: Gare SNCF de NARBONNE à 10 km

Prévenir l'organisation de l'horaire d'arrivée de votre train . On viendra vous chercher.

Environnement et services

Il y a dans le village de Moussan : une boulangerie, deux épiceries (tabac) ainsi qu'un restaurant ,un Bar à Tapas et une bureau de Poste

Le supermarché le plus proche (Intermarché) est à 5 km à St Marcel sur Aude

La méditerranée et ses plages de sable fin sont à 20 kms : Narbonne-Plage, Gruissan, St Pierre la Mer

*Règlements par chèque à l'ordre de : Amicale LOS MOUSSANOT

